RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 70599
Numéro SIREN : 432 294 528
Nom ou dénomination : ABBE

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2015 sous le numéro de dépôt A2015/003156

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

AMIENS

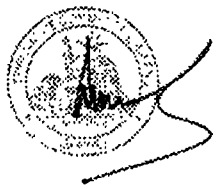
294870

Dénomination : ABBE
Adresse : 51 avenue Robert Schumann 80100 Abbeville -FRANCE-

n° de gestion : 2000B70599
n° d'identification : 432 294 528

n° de dépôt : A2015/003156
Date du dépôt : 11/09/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 15/06/2015



294870

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE AMIENS

Me Gervais OUTIN
Rue des Martinières
BP 96177 Bonchamp
53061 LAVAL CEDEX 9

Nos références : n° de dépôt : **A2015/003156**
n° de gestion : **2000B70599**
n° SIREN : **432 294 528 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 11/09/2015 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société de :

ABBE - Société à responsabilité limitée
51 avenue Robert Schumann 80100 Abbeville -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 15/06/2015 (1 exemplaire)

Concernant les évènements RCS suivants :
Reconstitution des capitaux propres du 15/06/2015

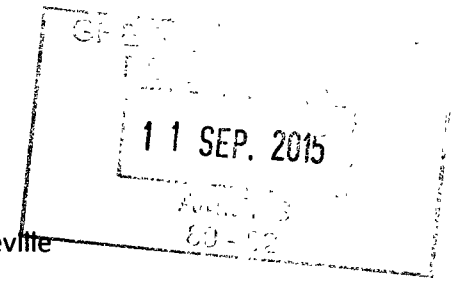
Fait à Amiens, le 11/09/2015

Le Greffier



EXTRAIT

ABBE



Siège social : 51 Avenue Robert Schumann 80100 Abbeville

SARL au capital de 8 000 € # RCS Amiens 432 294 528

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Le quinze juin à dix heures quarante-cinq,

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée **ABBE,** se sont réunis à SAINT BERTHEVIN (53940) 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtellier II, en Assemblée Générale ordinaire annuelle, sur convocation régulière de la Gérance.

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur ADRION Rémy,
 propriétaire de 85 Parts

- Société BANYAN,
 propriétaire de 315 Parts

 SOIT AU TOTAL 400 Parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur ADRION Rémy, l'un des associés.

Mademoiselle GAUTRAIS Rozenn, gérante non associée, assiste également à l'assemblée.

Monsieur le Président constate que la totalité du capital est représentée. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- **Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et du rapport de gestion de la Gérance ;**
- **Lecture du rapport de la Gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et quitus à la Gérance ;**
- **Affectation du résultat de l'exercice ;**
- **Distribution de dividendes ;**
- **Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;**
- **Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 ;
- Le texte des résolutions à soumettre à l'assemblée.

Monsieur le Président ouvre la séance en donnant lecture du rapport de la Gérance, puis du rapport sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

[...]

TROISIEME RESOLUTION

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

Les résultats enregistrés ayant permis de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance, à l'effet de procéder à la modification de l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés.

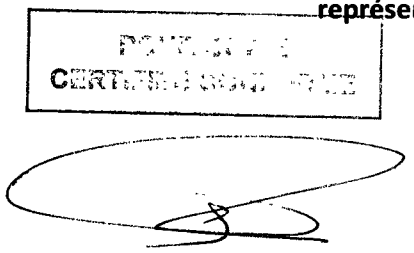
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés, ainsi que par la gérante non associée.

M. ADRION Rémy,

Mlle GAUTRAIS Rozenn,
agissant en sa qualité de gérante et représentant la société BANYAN



POUVOIR

LA SOUSSIGNEE :

- **Mademoiselle GAUTRAIS Rozenn,**
 demeurant à BIARRITZ (64200) 10, rue Ibaïa

Agissant en qualité de gérante de la société ABBE, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €uros, dont le siège social est fixé à ABBEVILLE (80100) 51 avenue Robert Schumann ;

DONNE PAR CES PRESENTES POUVOIR A :

Maître Gervais OUTIN, avocat au Barreau de LAVAL,
Rue des Martinières – 53960 BONCHAMP,

D'ELLE ET EN SON NOM, SE PRESENTER :

- à la Chambre de Commerce et d'Industrie - Service « Centre de Formalités des Entreprises »,
- au TRIBUNAL DE COMMERCE,

pour y déposer la modification de l'immatriculation de la société.

A cet effet, produire toutes pièces utiles, signer toutes déclarations et tous imprimés, en un mot faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à SAINT BERTHEVIN,
Le 15 Juin 2015

Ecrire : "Bon pour pouvoir"
(signature)

